

point n°3 – consolidation des SPC

CTM du 27 mai 2021

Le système de prévision des crues, ainsi que celui de l'hydrométrie qui lui est fortement liée, a connu de multiples évolutions. Nous avons failli en parler le 16 mars 2020, nous examinons aujourd'hui une nouvelle réforme, qui va impacter une bonne partie d'entre eux.

L'enjeu est d'accroître la robustesse de notre organisation. Tout le monde le souhaite.

Mais, nous y viendrons, vous ne pouvez de façon permanente affirmer le renforcement de missions dont vous n'augmentez pas les moyens.

Comme le dit votre note, si le système tient, c'est grâce à l'engagement des équipes. C'est normal d'une certaine façon, c'est ce qu'on attend d'agents du service public, sous statut, et qui n'est pas remis en cause dès lors que les missions et les objectifs sont clairs.

Mais l'engagement des agents ne peut pas suffire. Quels sont vos engagements, à vous, vis-à-vis de cette mission ? Après un an de développement du travail à distance, pourquoi ne pas maintenir les sites de la Rochelle et Compiègne quand vous maintenez l'antenne de Clermont ? On sait aujourd'hui que dans notre pôle ministériel, même si ce n'est pas facile, les organisations peuvent tenir compte des possibilités de travail à distance avec un management adapté. Pouvez-vous prendre l'engagement que les choix organisationnels faits sont des choix durables ?

En termes de conduite de la réflexion,

Nous nous interrogeons sur la façon dont la réflexion a été menée. Pas de diagnostic partagé, pas de justification du choix par la DGPR et conséquemment, une difficile appropriation et beaucoup de craintes et de doutes par les agents des services.

En particulier, nous ne comprenons pas pourquoi la réflexion n'a pas été menée Bassin par Bassin, sous l'égide des DREAL de Bassin.

Le résultat qui nous est présenté nous semble traduire ce défaut d'approche.

Il ne nous semble pas non plus que cette réflexion ait irrigué le travail fait en parallèle sur les missions et filières techniques de nos ministères.

En termes de moyens,

Nous avons une interrogation forte sur l'hypothèse de base (en avril 2019) qui était le maintien des effectifs. Nous avons écrit une lettre ouverte le 10 octobre à Elisabeth Borne, suite à l'accident Lubrizol, pour souligner l'accélération des baisses d'effectifs sur le programme Risques en 2020, en mettant en garde sur le fait que si l'inspection des ICPE n'était pas ciblée, c'est la prévention des risques naturels qui en pâtirait.

Dans sa réponse du 22 janvier à notre courrier, la ministre réaffirmait simplement le maintien des effectifs d'inspection des installations classées. La situation est identique en 2021. Nous vous le redemandons clairement aujourd'hui : où portent les réductions d'effectifs du programme 181 ? Pouvez-vous affirmer que l'hypothèse de la DGPR d'avril 2019 est toujours valable en mai 2021? Quel prévisionnel (« schéma d'emploi ») sur ces missions pour les années à venir ?

Le projet reste totalement muet sur la question des effectifs de prévisionnistes. Or ceux-ci sont aussi bien des agents des SPC, que des collègues en poste sur d'autres missions, sur les risques naturels en particulier. Si les effectifs baissent sur les risques naturels dans leur ensemble, c'est aussi le vivier de prévisionnistes qui s'amenuise.

Or aujourd'hui, que constate-t-on ? Les moyens sont notoirement insuffisants dès qu'on franchit les seuils d'alerte. Pour ne prendre qu'un exemple, l'hiver 2020 (qui n'a pas été un hiver de crise particulièrement grave), pour le SPC Meuse-Moselle, 17 tronçons, 45 stations, tous les tronçons ont été en vigilance en même temps en février. Pour que ça fonctionne, il faut des prévisionnistes en nombre suffisants.

Pour que la compétence soit plus robuste, il ne suffit pas de mettre en commun les faiblesses, il faut renforcer les moyens, il faut des ETP. Car l'agent à la fois brillant informaticien, hydraulicien, modélisateur, prêt à être en astreinte une semaine sur deux, cela va devenir compliqué à trouver.

En termes de gestion de la compétence justement,

Force est de constater qu'on ne reconnaît pas si facilement les agents qui restent longtemps en poste, alors que ces métiers nécessitent des compétences pointues.

Quelle réflexion sur la compétence en hydrologie, en hydraulique, globalement à l'échelle du ministère ? Quelles compétences en modélisation et gestion de modèles ? Quel besoin en OPA pour assurer la maintenance parfois pointue et diverse des installations ?

Nous vous attendons sur ces questions, nous ne cessons de le répéter.

Et pour les agents,

Pour les sites fermés, quid des agents, dans des secteurs (Compiègne, la Rochelle) où les postes vacants ne sont pas nombreux. Nous vous le demandons aujourd'hui, au-delà des chiffres que vous exposez, avez-vous trouvé des solutions pour chacun des agents concernés ?

Je conclurai sur la très faible association des représentants du personnel au niveau national sur le sujet de cette réforme. Pas une seule réunion préparatoire à ce CTM.

Vous ne respectez pas les représentants du personnel. Pourtant, vous le voyez, ils ont des choses à dire.